

Mandat

Le Comité de négociation :

- a) consulte les assemblées de secteur ;
- b) prépare un projet de convention collective et le soumet à l'Assemblée générale ;
- c) peut participer aux rencontres de négociation avec les personnes représentantes de l'Université ;
- d) informe et consulte les membres et instances du Syndicat pendant les négociations ;
- e) recommande aux membres, s'il y a lieu, d'accepter ou de refuser le projet de convention collective ;
- f) suggère des moyens de pression visant à faire progresser les négociations et les soumet à l'Exécutif syndical pour approbation ;
- g) sensibilise les membres au déroulement de la négociation et à ses difficultés, en collaboration avec le Comité d'information ;
- h) peut s'adjoindre toute personne collaboratrice qu'il juge utile.

Membres

- Ghislain Béliveau (représentant du groupe métiers)
- Mylène Boutin (représentante du groupe technique)
- Germain Foley (vice-président aux relations de travail de l'Exécutif jusqu'en juin 2025)
- Bernard Fortin (représentant aux communications de l'Exécutif)
- Lyza Inkel (représentante du groupe bureau)
- Senka Jokanovic (vice-présidente aux affaires syndicales de l'Exécutif)
- Caroline Roy (trésorière de l'Exécutif)
- Annie Trottier (présidente de l'Exécutif)
- Annie Vaillancourt (représentante en SST de l'Exécutif)
- Francis Vallée (agent aux relations de travail au bureau et vice-président aux relations de travail de l'Exécutif à partir de juin 2025)
- Nathalie Giguère (conseillère syndicale du SCFP)

Compte rendu des activités de l'année 2025-2026 (1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026)

À la suite de la précédente signature qui menait notre convention collective à échéance en mars 2025 après une courte durée, l'équipe de négociation a fait l'analyse des nombreuses demandes syndicales et ce que pouvait représenter les demandes à connotation monétaire pouvant intervenir sur la diminution des augmentations salariales potentielles. C'est alors que l'idée de prolonger la convention collective en vertu des paramètres suivants a été présentée :

- les augmentations consenties au Front commun par le gouvernement du Québec ;
- aucune concession sur nos acquis ;
- aucun conflit de travail ;
- le rattrapage des années 2023 et 2024 non obtenu dans la restructuration a été discuté ;
- un total de 7,43 % avec une échéance au 31 mars 2027.

Cette prolongation, acceptée à 92 % par les membres lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2025 où 620 personnes participaient, a eu pour résultat final (conventions collectives combinées de septembre 2023 à mars 2027) :

	1 ^{re} négo	Prolongation	Total obtenu
1 ^{er} avril 2022	3,0 %		3,0 %
1 ^{er} avril 2023	Moyenne de 6,47 %	1,03 % (rattrapage)	7,50 % (moyenne)
1 ^{er} avril 2024	1,5 % inclus en 2023	1,30 % (rattrapage)	1,30 %
1 ^{er} avril 2025		2,60 %	2,60 %
1 ^{er} avril 2026		2,50 %	2,50 %
			16,90 % (moyenne)

Il est essentiel de mentionner que le Front commun avait négocié, pour 2023 à 2026, 13,90 % et que le SEESUS a réussi à obtenir exactement les mêmes augmentations négociées par 420 000 travailleuses et travailleurs ayant fait des concessions et subi un long conflit de travail...

C'est une victoire, c'est une réussite, mais c'est déjà le temps de recommencer 😊